Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1430

Artikel: Comités : oui à l'assurance maternité

Autor: sch / bma

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281550

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assurance maternité ailleurs

Le Conseil des Ministres de l'Union européenne a adopté une directive sur le congé maternité et sur son indemnisation en 1986, puis sur le congé parental, en 1996. Elle fixe des prescriptions minimales pour les travailleurs, hommes et femmes, suite à la naissance ou à l'adoption d'un enfant. Le congé maternité est de 14 semaines minimum sans interruption, rémunéré au taux des congés de maladie. Le congé parental est de trois mois, pour pouvoir s'occuper de l'enfant, pendant une période à déterminer pouvant aller jusqu'à huit ans. La deuxième directive ne dit rien sur les aspects litigieux comme la rémunération du travailleur en congé.

En France, la Sécurité sociale finance - à 100% du salaire - une période de 16 à 26 semaines de congé maternité, selon le nombre d'enfants. La loi prévoit un congé parental d'un an qui peut être renouvelé jusqu'à ce que l'enfant ait 3 ans, sans rémunération mais avec des indemnités. Il existe une panoplie d'allocations pour encourager la natalité et promouvoir l'égalité des parents face à l'emploi.

Suède: le mois des pères

Avec une assurance maternité généreuse appliquée depuis plus d'une génération, reprise par le congé parental, les Suédois font maintenant l'expérience du «mois des pères», un congé paternité obligatoire. Les pères n'avaient que très peu profité du congé parental réparti à la carte entre les parents. Depuis quatre ans, les pères ont l'obligation de s'arrêter de travailler un mois et de s'occuper de leur enfant. Il n'y a plus d'excuse admise, plus de pression négative possible de la part de l'employeur ni de la société. Cette mesure fait partie des «petits pas» pratiques réalisés pour instaurer une égalité véritable dans le couple vis à vis du travail. C'est en même temps un coup de pouce pour que les pères puissent exprimer leurs qualités paternelles et ménagères. «Si la mère reste à la maison pendant les 450 jours de congé parental, le mari s'habitue à avoir une femme au foyer et je suis sûre que cela crée un schéma mental d'inégalité qu'il sera difficile de supprimer plus tard,» explique une journaliste dont le mari a pris la moitié des 450 jours. «Il a pris cette moitié en travaillant à 50% ce qui était mieux pour son travail. Moi, j'ai recommencé à 75% en combinant avec ses horaires, jusqu'à ce que notre enfant aille à la garderie.»

Faut-il rappeler que le congé parental y est indemnisé à 80% du salaire pendant 360 jours puis à raison d'environ SFr. 10.- par jour pour les 90 jours restant. Ces jours peuvent être pris sur une période de huit ans après la naissance. Beaucoup de couples planifient l'enfant suivant pour que les deux congés parentaux s'enchaînent. C'est une des explications données pour expliquer que le taux de natalité suédois est le second d'Europe, après l'Irlande catholique. Les voix suisses qui se lamentent sur le vieillissement de notre population feraient bien d'entonner l'hymne suédois!

Odile Gordon-Lennox

Comités Oui à l'assurance maternité

Les premiers temps d'euphorie - cette fois on l'aura notre assurance - passés, les nombreuses signatures récoltées par les référendaires et un vent qui menace de se transformer en tempête de non, voilà de quoi réveiller les partisans du oui. Des comités ont surgi partout en Suisse romande: un Comité médical pour l'assurance maternité dans le canton de Vaud et son pendant à Genève, Neuchâtel et en Valais: des sages-femmes et des médecins apportent leur soutien au projet de loi et rappellent que l'assurance maternité est une nécessité de santé publique, non un luxe.

Deux personnes de contact:

Madeleine Denisart

Valentin 34, 1004 Lausanne et

Evelyn Floris

147 rue de Lausanne, 1202 Genève

Un Comité bourgeois pour l'assurance maternité s'est créé en Suisse alémanique mené entre autres par les conseillères nationales Lili Nabholz-Haidegger (PRD), Brigitta Gadient (UDC-Grisons), le conseiller aux Etats Anton Cottier (PDC-Fribourg).

En Suisse: L'ARGEF, la Communauté de travail femmes 2001, concentre toutes ses forces pour qu'on parle partout de ce sujet. Les 8 et 9 mai, des lancements de ballons seront organisés un peu partout en Suisse où un groupe de femmes conscientes de l'importance du problème voudra bien s'organiser pour commander les ballons, demander les autorisations, convoquer les gens... Mais pour faire campagne il faut beaucoup d'argent et l'ARGEF vend une série d'objets pour récolter des fonds:

ballons 1.- F. pièce / parapluie 30.carte postale et autocollants pour lettre 10.autocollant pour voiture 10.chocolat 5.- la tablette Adresse de commande:

ARGEF 2001 Birchweg 13, 8154 Oberglatt

A Genève, un grand rassemblement plusieurs syndicats, associations et partis politiques de gauche à droite de l'échiquier s'est formé en Comité Oui à l'assurance maternité.

Au programme: un tout ménage, un dépliant, des affiches, des stands de sensibilisation les samedis et un grand

bastringue le 9 mai dans le Jardin Anglais - une fête de la maternité à l'occasion de la fête des mères. Dès 10h, manèges, exposition de gravures, buvette. A 15h, intervention des conseillères aux Etats Françoise Saudan et Christiane Brunner.

Le 21 mai, Ruth Dreifuss est attendue à Genève, l'occasion sans doute d'une manifestation festive, renseignements dans la presse ou auprès de Valérie Buchs.

Dans les pays de Vaud et de Fribourg, l'idée court, lancée par l'ADF, de décorer les barrières des jardins, les fenêtres des maisons, les bords des champs de grandes affiches (comme les paysans l'ont fait l'été dernier avec leur «non à Denner»). Avec les affiches, peut-être verra-t-on des cigognes ou d'autres représentations suggestives! femmes ne sauraient avoir moins d'imagination que les paysans! Il faut que partout, au mois de mai, à chaque heure de la journée, à chaque virage de sa route, on puisse lire: «oui à l'assurance maternité».

(sch et bma)

Si vous désirez vous joindre au comité de soutien de votre canton, consultez la liste ci-après:

GE - Valérie Buchs

Terreaux du Temple 6, 1201 Genève Tél 022/818 03 00 - Fax 818 03 99

VD - Michela Bovolenta

Comité en gestation p.a. Collectifs Femmes en grève CP 275, 1000 Lausanne 17 Tél 021/312 37 96 - Fax 311 08 60

FR - Christina Stoll p.a. USF Rue des Alpes 11, CP 193. 1701 Fribourg Tél 026/322 74 45 - Fax 322 51 40

VS - Anne-Christine Bagnoud

Union syndicale Rue de la Dent Blanche 9, 1950 Sion Tél 027/323 26 60

NE - Anne Vuillerne-Laesser

Rue du Progrès 149 2300 La Chaux-de-Fonds Tél/Fax 032/ 926 76 44

JU - Comité de soutien à l'assurance maternité, p.a. BCF

19 rue des Moulins, 2800 Delémont Tél 032/422 98 66 - Fax 422 98 68